

temps sera venu de lui souhaiter bon voyage, nos cœurs, au lieu d'un adieu, lui dirons "Au revoir!"

Plusieurs changements ministériels se sont effectués, au Canada, depuis 1860; sept ans après, une nation naissait du fait de l'adoption de l'Acte de la Confédération qui reliait ensemble les provinces éparpillées sur le territoire de l'Amérique britannique du Nord; et depuis ce temps-là, il y eut tant de changements, toujours pour notre bien, que même les plus optimistes de ses clairvoyants et courageux hommes d'Etat (que nous avons appelés les Pères de la Confédération) n'auraient pu concevoir alors le rôle important que le Canada était appelé à jouer, du vivant d'une seule génération.

Honorables messieurs, j'ai ici une copie officielle de ce que je crois être le document le plus important que le monde ait encore vu: un résumé du traité de paix avec l'Allemagne et les termes d'après lesquels la Ligue des nations se constituera. Qui eût pu rêver, au temps de la Confédération, il y a cinquante-deux ans, que nous serions réunis aujourd'hui pour examiner un document d'aussi vaste portée? Comme il ne nous a été transmis que depuis peu et que la majorité des membres de cette Chambre n'ont pu en faire une étude très attentive, je vais vous lire le nom des pays ligüés ensemble. Le fait que notre pays est une des parties au contrat et que notre propre premier ministre a siégé dans les conseils de de l'Empire pendant que l'on élaborait cet important document devrait rejaillir sur l'honneur de la patrie et exciter notre orgueil national. Voici maintenant les pays que j'ai mentionnés: les Etats-Unis d'Amérique, le Royaume de Grande-Bretagne et d'Irlande, le Dominion du Canada, l'Etat d'Australie, l'Union sud-africaine, le Dominion de la Nouvelle-Zélande, les Indes, la République française, le Royaume d'Italie, l'Empire du Japon, le Royaume de Belgique, la République de Bolivie, la République du Brésil, la République de Cuba, la République de l'Equateur, le Royaume de Grèce, la République de Guatemala, la République de Haiti, le Royaume de Hedjaz, la République de Honduras, la République de Libérie, la République de Panama, la République de Nicaragua, la République du Pérou, la République polonaise, le Royaume de Roumanie, la République Tchécoslovaque, la République de l'Uruguay.

Tels sont, honorables messieurs, les différents signataires du traité de paix; et bien que l'on puisse différer d'opinion, c'est une source d'étonnement pour moi que des questions d'aussi vaste envergure dussent

L'hon. M. NICHOLLS.

être étudiées et résolues dans une aussi brève période de temps et que les objections n'eussent pas été plus nombreuses.

Son Excellence note aussi, dans son discours, la nécessité et la sagesse de mettre, dans le plus bref délai, le traité de paix à l'étude. Je suis parfaitement d'accord, quant à ce qui me touche personnellement et voici pourquoi: jusqu'à ce que le monde soit en paix et que nous nous soyons entendus sur les conditions selon lesquelles nous vivrons à l'avenir, impossible d'accélérer la production, et sans une production intensive, impossible de trouver les moyens de suivre la voie qui s'ouvre devant nous.

J'ai en main un numéro du "New York Times" du 20 août, qui constitue un document très utile pour l'étude du traité de paix. Il contient un compte-rendu sténographié d'une conférence du président des Etats-Unis avec le comité des affaires étrangères du Sénat, où le président a dû répondre aux questions qu'on lui posait au sujet des divergences de vues soulevées au Congrès des Etats-Unis. Dans son allocution à la Conférence, le président fit la déclaration suivantes:

J'accueille avec plaisir l'occasion qui nous est offerte d'un échange de vues franc et complet.

Et j'espère que cette conférence aura pour résultat de hâter l'examen du traité de paix. Pardonnez-moi si j'insiste de nouveau sur le fait que c'est au Sénat qu'il incombe, en ce qui regarde les termes de la paix, de ramener les conditions normales dans le pays.

De nouveau donc, j'émet l'avis que le Sénat saisisse la première occasion pour étudier le traité parce que les problèmes auxquels nous devons faire face dans la période de rajustement national revêtent un caractère d'urgence. Pour les résoudre, ces problèmes, il faudra que tous les partis et tous les intérêts s'unissent dans une coopération des plus intimes et des plus désintéressées. Les remettre à plus tard serait exposer notre peuple et les intérêts nationaux qui nous sont chers à un danger manifeste.

Ces phrases, il me semble, expriment très bien l'importance qu'il y a de faire diligence.

Le même jour et dans le même journal, nous lisons, en page de rédaction, l'article suivant avec le titre: "La guerre quand il n'y a pas de guerre":

La conférence du Président et des membres du comité des affaires étrangères du Sénat devrait proposer la ratification du traité sans modification. Dans le discours qu'il prononça à l'ouverture de la conférence, le Président en appela à l'intelligence, à la sincérité, à l'impartialité, au patriotisme et au jugement des sénateurs. Il leur fit remarquer que notre situation est telle que "nous sommes en guerre sans qu'il y ait de guerre"; il leur exposa clairement que l'industrie du pays avait besoin d'une paix définitive; il fit ressortir les risques sérieux que nous encourrions en ajournant davantage, de